



**Pour l'avenir de nos enfants,
ne rien lâcher !**

Le texte qui suit est le portrait sur trois générations d'une famille suisse dont la première génération a vécu les mesures de coercition à des fins d'assistance¹. Ce projet d'écriture est né en 2021, au cours de la recherche « Pauvreté-Identité-Société »² menée en croisement des savoirs³ par ATD Quart Monde, de 2019 à 2023 en Suisse, avec l'objectif de « mieux comprendre les rapports entre société, institutions et personnes vivant la pauvreté, pour en tirer des enseignements et par là contribuer à ce que la pauvreté ne se répète plus de génération en génération ». Les membres de la famille Sudan comme les autres personnes avec l'expérience de la pauvreté qui ont participé à cette recherche sont détentrices d'un savoir indispensable pour une société démocratique.

Sur la base d'écrits quotidiens et d'entretiens avec les membres de la famille Sudan, une jeune volontaire permanente d'ATD Quart Monde, juriste de formation, a retracé des étapes importantes et des moments forts de leur vie qu'il et elles lui ont partagés durant trois ans avec une grande confiance. Le plus fidèlement possible, elle en a fait un portrait qui a été relu avec les membres de la famille. Les noms ayant été changés, ils ont avec fierté donné leur accord pour qu'il soit rendu public dans le pays ainsi qu'à un niveau international. En effet, un groupe de jeunes parents de Suisse, dont la jeune mère du portrait, nommée Léa dans ces pages, s'est joint à la recherche participative menée par le Mouvement international ATD Quart Monde « Bâtir un avenir sans pauvreté pour les enfants : parents et société ensemble », aussi nommée « chantier familles ». Le combat quotidien de la famille Sudan sur plusieurs générations pour une vie de famille digne et respectée s'inscrit ainsi au cœur de cette recherche internationale.



Frédéric

Frédéric Sudan est né en 1963 en Suisse, au cœur d'une histoire qui a touché des milliers de familles dans le pays. Durant tout le dernier siècle, jusqu'en 1981 et même au-delà, des enfants et des jeunes ont été placés d'office, sans leur consentement ni celui de leurs parents et sans décision de justice, dans des foyers ou des exploitations agricoles, essentiellement parce que leur famille était pauvre et nécessiteuse. Nombre de ces jeunes ont subi de graves violences, qui continuent de marquer leur vie à jamais. En 2013, le Gouvernement suisse leur a demandé pardon et reconnu leur souffrance. En 2016, une loi⁴ a été votée par le parlement fédéral reconnaissant les injustices qu'ils et elles ont subies et mettant en place des moyens de réparations (programmes de recherches, accès aux dossiers, soutiens financiers, projets d'entraide, ...).

L'enfance de Frédéric

Frédéric porte aujourd'hui le lourd poids de cette enfance vécue «en absence de repères et d'identité», comme il l'exprime. Il n'en a que très peu de souvenirs. Il se rappelle toutefois que sa mère travaillait comme auxiliaire dans un restaurant et que son père l'emmenait les dimanches en promenade dans le cimetière où il travaillait. Il n'a aucune autre image de lui, même son physique lui échappe. Il ne se souvient pas de l'école du quartier qu'il habitait avec ses parents, pas même d'y être allé. Plus tard, il a pourtant fait des recherches mais n'a retrouvé aucun livret ou certificat scolaire. Cela reste un grand mystère pour lui, ainsi que toutes ces années

jusqu'à ses dix ans : « Pour moi c'est un passage vide. J'ai pas de souvenir, négatif ou positif. Je vois pas, je vois rien. Je suis dans le vide. »

Des souvenirs lui reviennent quand il parle de son placement à l'orphelinat dès 1970. Sa dernière petite sœur a été placée en pouponnière dès sa naissance, elle n'est jamais retournée à la maison. Et lorsque Frédéric a sept ans environ, lui, ses deux autres sœurs et son frère sont placés d'office, du jour au lendemain, par le Service des tutelles de la ville. Ce jour-là, c'est la cheffe du Service qui les a emmenés. Ses parents n'étaient même pas là. Frédéric dit avoir eu l'impression d'être de la simple marchandise qu'on déplace d'un endroit à un autre. Il ne sait pas expliquer les raisons de leur placement en orphelinat : personne ne le lui a jamais dit. Il parle d'instabilité chez ses parents, sans doute un manque de sécurité au niveau du travail. Et aussi de plaintes de la part des voisins : « La famille a été un peu prise d'assaut », confie-t-il. Il est reconnu que le quartier où habitait sa famille était un haut lieu de pauvreté à cette époque. Il ne serait pas insensé d'imaginer que les parents de Frédéric ont été confrontés à d'importantes difficultés personnelles, professionnelles et familiales dues à une réalité de grande misère. La famille n'a malheureusement pas échappé à une pratique de placements extra-familiaux forcés qui sévissait à cette époque-là.

A l'orphelinat, Frédéric vit séparé de ses frères et sœurs, les enfants y étant regroupés par âge et par sexe. Avec son frère, ils réussissent

parfois à se retrouver. Mais il en est arrivé avec le temps à se demander s'il avait vraiment des sœurs : « J'ai perdu mon identité, je ne savais même pas mon nom de famille. » Là-bas, Frédéric dit que les enfants étaient privés de toute liberté et devaient obéir à un rythme machinal quotidien. Même s'il admet que le placement lui a permis de pouvoir toujours compter sur un lit, un toit et à manger, cette période reste surtout une grande souffrance qui pèse encore lourd sur les épaules de l'homme qu'il est aujourd'hui.

A l'orphelinat, il n'a aucune visite, il ne voit jamais ses parents. Sans aucune explication à ce sujet, il dit l'avoir vécu comme un abandon. Il n'a appris que plus tard – il y a quelques années seulement quand il a eu accès à ses dossiers suite aux excuses du Gouvernement aux victimes de placements forcés – que ses parents étaient en fait interdits de visite. Cette séparation forcée lui fait vivre des moments très sombres où il se culpabilise et où il se demande pourquoi il est là. Il raconte que toutefois l'amour d'une famille qui l'accueille tous les week-ends lui permet de vivre quelques moments de bonheur.

De cette période à l'orphelinat il n'a que de très vagues souvenirs de l'école. Mais vu qu'il n'a pas retrouvé de livret scolaire, il imagine qu'il n'y est pas resté longtemps. Il exprime aujourd'hui qu'on ne lui a pas permis de savoir ni de comprendre ce que lui et sa famille vivaient : il a été exclu de toute information les concernant. Il n'a même aucune photo de ses parents, de ses frères et sœurs et de lui datant de cette époque. En 2017, le droit à

l'accès aux dossiers lui a permis – comme à d'autres anciens enfants placés – de découvrir des éléments de sa vie et de celle de ses parents. Mais ces documents restent très difficiles émotionnellement à parcourir pour lui, il y découvre des choses dures sur ses parents, écrites exclusivement du point de vue des professionnels. Il n'y trouve aucun écrit de ses parents ou de leurs proches. Frédéric est conscient qu'il y a des vérités qu'il ne connaîtra jamais, alors il se fait « une histoire à embellir pour qu'elle soit moins dure à supporter ».

A partir de ses dix ans, ses souvenirs s'éclaircissent. C'est à ce moment-là que sa mère renoue un lien avec ses enfants. Elle était divorcée du papa et avait un nouveau compagnon. C'était la quête des mères subissant ces placements extra-familiaux forcés que de retrouver un mari avec l'espoir de regagner le droit de visite ou de garde de leurs enfants. Pendant plusieurs mois, cette maman et son nouveau compagnon parcourent chaque week-end plus de 100 kilomètres aller-retour en vélomoteur pour aller visiter les enfants à l'orphelinat. C'est grâce à cette proximité que cet homme gagne petit à petit la confiance de Frédéric et des autres frères et sœurs. Il finit par faire une lettre au juge pour demander de récupérer les enfants et confronte le directeur de l'orphelinat, qui n'accepte le départ que de deux enfants sur les cinq, en s'exclamant : « Ce sont MES enfants. Je les sors TOUS de là ! ».

Il y parvient : tous les enfants reviennent à la maison. Cependant, peu après, Frédéric est pourtant à nouveau placé dans un internat

pendant une année, à cause de fortes tensions qui naissent entre lui et sa mère. Puis, après le retour de Frédéric au domicile, toute la famille déménage au sud de la France, région dont est originaire ce beau-père.

En France, Frédéric est scolarisé mais « l'école ce n'est pas son truc », sauf les calculs. Alors à 13 ans, il demande à son beau-père d'arrêter l'école pour travailler, faire quelque chose de ses mains. Ainsi très jeune, Frédéric commence un apprentissage de maçon dans un établissement fermé et réussit son CAP. Peu après, à 17 ans, il annonce vouloir retourner vivre en Suisse. Il dit trop souffrir de la relation qu'il vit avec sa mère. Il raconte qu'il oscille aujourd'hui encore entre rage et culpabilité quand il se demande : « Pourquoi est-ce que j'ai été le mouton noir de la famille ? » Son beau-père était pour lui un rempart contre cette relation difficile, chez qui il pouvait se réfugier. Celui-ci avait toujours le souci de s'assurer que Frédéric trouve sa place. Frédéric est extrêmement touché et reconnaissant que cet homme ait accepté les cinq enfants de sa compagne comme les siens, réussissant tant bien que mal à créer un esprit de famille. La chance d'avoir vu entrer cet homme dans sa vie est inestimable aux yeux de Frédéric qui le considère comme son père. Lorsque celui-ci se marie avec sa mère, Frédéric choisit de prendre son nom de famille.

La rencontre avec Marie

Quitter son beau père n'a pas été chose facile. Frédéric revient seul dans la ville de son enfance qu'il ne connaît plus et où il n'a aucun

repère. Son beau-père lui avait trouvé un logement – dans un foyer pour apprentis – et un travail – dans une entreprise de construction, en tant que maçon. Avec ses premiers salaires, Frédéric se laisse aller à des jeux d'argent. Il fait la connaissance d'un oncle qui l'emmène tous les vendredis soirs après le travail au bistrot, ce qui lui permet de se faire des amis. Mais c'est aussi là qu'il commence à boire et comme tant d'hommes brisés, à qui le chemin de la vie a fait rencontrer l'alcool très jeune, il ne réussira plus jamais à s'en passer. A 18 ans, Frédéric se trouve un petit studio mais peine à joindre les deux bouts, même s'il continue à travailler. Puis il rencontre Marie, une jeune femme de 19 ans qui travaille dans un magasin en tant qu'employée de commerce. Grâce à elle, Frédéric arrête totalement les jeux d'argent. Le jeune homme se lie fortement aux parents de sa compagne, qui seront des piliers pour lui tout au long de sa vie. Car avec la distance, les liens se sont petit à petit distendus avec ses frères et sœurs et avec sa mère, de qui il n'a d'ailleurs appris la mort que plusieurs mois après l'événement. Avec le fils de son beau-père par contre, qu'il considère comme son frère, Frédéric garde des liens très forts. Son beau-père reste aussi un pilier pour lui jusqu'à sa mort en 2008 qui l'a profondément affecté.

La famille de Marie est d'un milieu modeste. Marie exprime aujourd'hui sa reconnaissance pour l'enfance heureuse et simple que ses parents leur ont offerte à elle, à son frère et sa sœur : « mon enfance, elle a été en or ». Ses parents compteront beaucoup dans sa vie et celle de sa famille. Ils ont tous été très

affectés par le décès du papa en 2023, à l'âge de 91 ans.

Vie de famille de Frédéric et Marie

Peu après sa rencontre avec Frédéric, Marie se trouve enceinte. Ils se marient et emménagent ensemble dans le studio de Frédéric. Léa, leur fille, naît en 1985 lorsque Frédéric à 22 ans et Marie 20. Trop à l'étroit dans leur studio, ils trouvent un appartement de 4, 5 pièces dans lequel ils resteront plus de 35 ans. En repensant à la naissance de sa fille, Frédéric confie : « Il m'avait semblé à ce moment-là, que j'avais accompli quelque chose de solide entre nous. On avait un lien, entre Marie et moi. C'était notre enfant. Et moi j'en étais fier. »

A cette époque, Frédéric n'a pas de problème à trouver du travail, il va de boîte en boîte. Marie a quitté son emploi, son mari préférant qu'elle se consacre pleinement à leur famille. Avec le temps et par envie de travailler, elle réussit quand même à trouver quelques petits emplois, toujours relativement précaires. La famille vit modestement, avec l'argent nécessaire pour vivre dignement. Surtout qu'ils sont tous les deux très débrouillards : ils récupèrent beaucoup de choses dans la rue ou dans des associations, ils créent tout un réseau autour d'eux (famille, amitiés, voisinage) qui les soutient.

Petit à petit, Frédéric et Marie commencent malgré tout à engranger des dettes. C'est ce qui pousse Frédéric à demander une curatelle⁵ volontaire dans les années 90 pour se mettre à l'abri des

créanciers. Marie signe elle aussi le papier, sans réellement comprendre ce que cela impliquera, à cause du jargon juridique utilisé par le juge. Ils resteront depuis lors dépendants toute leur vie de la curatelle, tant il est difficile de se sortir de cette institution. Marie parle de cette curatelle comme la grande cause de ce qui lui a rendu la vie difficile, encore jusqu'à aujourd'hui : « C'est les curatelles qui m'ont foutue dans la merde. Alors que soi-disant ils sont là pour nous protéger. »

Quelques années plus tard, Marie attend un nouvel enfant. La famille étant désormais sous le regard des autorités étatiques, le service des curatelles la signale auprès du service de protection de l'enfant pour qu'il en assure le suivi. Les raisons du signalement sont encore aujourd'hui floues pour Frédéric et Marie. Ils imaginent que ces raisons sont liées à leur environnement familial de l'époque, marqué par des difficultés financières et la consommation d'alcool de Frédéric qui peut amener des tensions, voire de la violence, pouvant être perçues par le voisinage. Dès ce moment, la famille est très surveillée.

Leur petit garçon Maxime naît fin 1993. Peu après, le service de protection de l'enfant demande à ce que Léa, qui a alors 9 ans, fasse des examens à l'hôpital. Marie l'y emmène mais dès le lendemain, elle apprend qu'elle est interdite de visite : elle doit attendre une décision du juge pour retourner la voir et comprendre la raison d'un tel placement. Le ciel lui tombe sur la tête, raconte Marie. Aucune information ne lui est donnée. Pour Frédéric c'est

un choc aussi. Il retombe 30 ans en arrière dit-il, lorsque lui-même a été ainsi placé. Il se dit : « Ça ne peut pas recommencer. »

Le placement de Léa

Après ce temps à l'hôpital, Léa est immédiatement placée par le service de protection de l'enfant dans un foyer extra-familial, « par précaution », disent les travailleurs sociaux de ce service. Maxime, lui, peut rester dans la famille. Marie et Frédéric ne sont autorisés à revoir leur fille que 3 mois plus tard, le temps de lui dire qu'ils n'ont jamais voulu son placement. Avant cela, ils ne savaient pas où était Léa et n'avaient même pas le droit à un coup de fil avec elle. Petit à petit, les droits de visite se sont élargis et Léa a pu rentrer à la maison tous les week-ends. Marie se souvient d'un événement qui l'a marquée à vie. Le jour des 13 ans de Léa, elle décide d'aller la voir au foyer, un cadeau d'anniversaire à la main. N'ayant pas d'argent pour le bus, elle monte à pied jusqu'à la colline sur laquelle le foyer est perché. Deux heures trente après, elle y arrive enfin mais se retrouve devant une porte close : « Non, vous ne pouvez pas la voir. » Les éducateurs présents lui prennent son cadeau des mains et lui demandent de partir.

Léa a finalement été placée durant 4 ans. Quatre longues années durant lesquelles Frédéric et Marie se sont battus pour faire reconnaître leurs droits de parents à vivre en famille, Marie exprime qu'à plusieurs reprises elle a tapé du poing sur la table pour ne pas se laisser faire. Les parents avaient appris que la décision de placement de Léa était fondée sur une accusation

proférée à leur rencontre par des personnes de leur quartier. Cette accusation de maltraitance s'était avérée fausse, sans preuve, et grâce à l'assistance juridique prise par les parents pour leur défense, le juge de paix avait reconnu leur innocence. Toutefois cette accusation à tort marque à vie la famille et la fragilise fortement. Les conséquences vont jusqu'à atteindre la santé physique : quand Léa sort enfin du foyer, sa maman fait sa première attaque cardiaque, avant d'en faire une seconde lors de son séjour de deux mois à l'hôpital. Marie n'a pourtant que 35 ans. Leur couple en pâtit aussi : Frédéric boit davantage et les tensions s'intensifient. Marie exprime sa souffrance : « Ils n'auraient jamais dû nous l'enlever, ça a tout cassé. »

Plusieurs années plus tard, lorsque leur fils Maxime a 18 ans, Frédéric et Marie se séparent – sans jamais divorcer – et Marie quitte le domicile familial. Frédéric confie s'être retrouvé très seul, malgré les liens forts qu'il garde jusqu'à aujourd'hui avec sa famille. A son départ du domicile familial, Marie trouve un nouveau logement. Cependant, suite à une erreur administrative de l'aide sociale qui n'a pas payé plusieurs loyers, Marie est expulsée de ce logement et se retrouve sans domicile fixe. Elle est souvent hébergée à droite à gauche et ainsi pendant trois ans, elle connaît la rue. Elle a pu ensuite retrouver un appartement, puis un autre, dans lequel elle est toujours aujourd'hui.



Marie

Marie exprime qu'encore aujourd'hui, elle n'a pas la vie facile. Elle vit avec très peu d'argent et subit un contrôle permanent des institutions, surtout de l'aide sociale et du service des curatelles : « On me baisse tout le temps mon argent du mois alors que je suis déjà au minimum. Ils trouvent que ma facture de téléphone est trop grande. Mais c'est déjà le seul truc qui me reste. Je dois toujours me justifier de tout. Le service social doit tout savoir. » Frédéric s'est aussi retrouvé dépendant de l'aide sociale pendant plusieurs années avant de réussir à obtenir il y a peu de temps une rente Assurance-Invalidité (AI)⁶, qui lui procure des revenus un peu plus élevés. Il a également une curatelle plus légère qu'auparavant. Mais tout comme Marie, Frédéric doit constamment se battre avec ces institutions pour que sa dignité soit respectée, ce qui explique aussi pourquoi tous les deux restent si liés et solidaires malgré leur séparation.

Marie retrouve de temps en temps du travail, malgré une santé abîmée par la vie. Mais elle a l'obligation de déclarer tous ses revenus au service de l'aide sociale qui en retire une partie conséquente dans le but de payer les dettes. Ces petits travaux lui permettent tout de même de compléter un peu son argent du mois et surtout : « De savoir que je suis encore utile à quelque chose ». Elle parle aussi de l'énergie qu'il lui faut déployer chaque jour pour résister à la stigmatisation qu'entraîne le fait d'être à l'aide sociale et sous curatelle. Tout est rendu plus difficile, comme la

recherche d'emploi ou d'appartement. « Tu vas t'inscrire dans une régie pour trouver un logement et tu dis que t'es « au social », plein de régies vont te dire non ». Frédéric aussi parle du poids que ces institutions font peser sur lui : « J'ai toujours l'impression d'avoir une enclume sur la tête parce que je suis sous curatelle. »

Ce poids institutionnel, Marie le ressent au quotidien, lui causant bien des souffrances et soucis, au point qu'elle a parfois pensé que « la meilleure solution serait de partir de ce monde ». On sent Marie très usée et meurtrie par cette vie difficile et les combats quotidiens, malgré le réseau qu'elle a su créer autour d'elle tout au long de sa vie. Lorsqu'elle se balade en ville, Marie s'arrête à chaque coin de rue pour saluer quelqu'un, écouter ses soucis. Elle est surnommée « Mère Teresa » : voisins, amis, tous expriment combien sa générosité est sans limite, qu'elle est toujours prête à aider les uns et les autres comme elle le peut. Pour sa famille, Marie est un pilier, « une tour Eiffel » dirait Frédéric, qui met toutes ses forces pour tenir tout le monde réuni. Elle a cette attention que ses enfants, petits-enfants, Frédéric aussi, ne manquent de rien, au risque parfois de passer elle-même en dernier.



Léa

L'enfance de Léa

Les souvenirs d'enfance de Léa sont plutôt mauvais, notamment ceux de sa période au foyer, dont elle garde une grande blessure, même un rejet : « Les foyers je ne veux plus en entendre parler, ça a vraiment été un des pires moments de

ma vie. » Elle parle beaucoup de ses grands-parents maternels, tant ils lui ont apporté : « Mes grands-parents ça a toujours été sacré pour moi. » Ils les emmenaient régulièrement son frère et elle se balader, leur offrant des bols d'air et leur donnant l'amour pour la montagne.

A l'école, Léa raconte avoir souffert de stigmatisations de la part de ses professeurs et camarades de classe liées à son handicap – étant malentendante de naissance –, à sa particularité de haut potentiel intellectuel (HPI) et à son milieu social. Tant de différences qui se sont manifestées comme des obstacles pour accéder à une voie scolaire de préparation aux études supérieures. Cet exemple en témoigne : lors d'un rendez-vous chez l'orientateur scolaire, Léa exprime son désir de devenir infirmière. La réponse de ce professionnel est brutale pour Léa : « Tu sais, les études ça coûte cher ». Cet échange brise le rêve de Léa. Son espoir finit par s'éteindre quand une décision institutionnelle la conduit dans le système de l'AI⁷ dès la fin de sa scolarité. Elle se voit contrainte à trouver un apprentissage proposé et financé par l'AI plutôt que celui qu'elle aurait librement choisi.

L'AI n'offrant pas de formation dans le monde médical, Léa commence donc un apprentissage de cuisinière à 16 ans. Une fois son apprentissage terminé, elle exerce à plusieurs endroits, notamment dans les cuisines de différents hôpitaux. Même si elle apprécie ce métier, elle ne s'imagine pas l'exercer toute sa vie et garde l'espoir de pouvoir travailler un jour dans le monde médical.

L'entrée dans l'âge adulte et la naissance de Manon

A cette époque, les parents de Léa vivent toujours ensemble et elle habite chez eux. Mais la relation avec son père n'est pas facile, alors à 18 ans Léa part vivre dans une structure pour jeunes adultes qui connaissent des difficultés familiales. La justice de paix⁸ décide de lui instaurer une curatelle de gestion et de représentation pour sauvegarder ses intérêts. C'est une amie à elle qui prend cette responsabilité, sans pour autant l'exercer avec toute la diligence nécessaire. Léa commence à accumuler quelques dettes.

A 21 ans, Léa est enceinte de son premier enfant. La famille Sudan est toujours sous le regard du service de la protection de l'enfant qui apprend de suite la grossesse de Léa et n'attend pas, ni ne consulte la jeune maman, avant de rédiger un rapport demandant au juge le placement de son bébé dès la naissance, à moins que la maman n'accepte d'aller dans un foyer mère-enfant. Les raisons ne lui sont pas clairement exprimées mais Léa comprend qu'il l'estime trop jeune et sa situation trop instable pour accueillir un bébé. Ce qu'elle et sa famille ont vécu dans le passé aura sûrement aussi influencé la décision. Une curatelle éducative⁹ lui est imposée. A trois mois de grossesse, Léa décide d'aller dans le foyer mère-enfant, pour éviter le placement de sa fille à la naissance.

Léa accouche prématurément d'une petite fille, Manon, qui doit rester plusieurs semaines à l'hôpital en néonatalogie. Pendant cette période, Léa ne peut la voir qu'accompagnée d'une infirmière ou d'un médecin. Lorsque la petite Manon peut sortir de l'hôpital, elle rejoint sa maman dans le foyer mère-enfant. Dans ce cadre, Léa

confie avoir été constamment contrôlée par les éducateurs : « Je ne me sentais pas traitée comme capable. La nuit, on ne me laissait pas ma fille dans ma chambre. Si elle pleurait, c'était les éducateurs qui allaient lui donner le biberon. On ne me faisait pas confiance, du coup je ne pouvais pas avoir confiance en moi. » Alors elle ne peut plus y rester : « Ayant vécu dans un foyer en étant gamine, j'avais de nouveau ces mauvaises images d'éducateurs derrière moi et je ne supportais plus », exprime-t-elle. Mais à ce moment-là, elle n'a pas d'appartement et doit retourner vivre chez ses parents. Au vu des tensions qui existent entre elle et son père, le service de protection de l'enfant et le juge estiment que la petite Manon ne peut pas vivre dans cet environnement. Alors qu'elle n'a pas encore une année, il est décidé de la placer dans un foyer extra-familial. Pendant les premiers mois, Léa n'a le droit qu'à une heure de visite par semaine. Puis, elle est autorisée à la voir, en plus de cela, deux heures le week-end.

La naissance de Sarah

Deux ans après la naissance de Manon, Léa attend un deuxième enfant alors qu'elle habite toujours chez ses parents. Elle accouche en 2008 d'une petite Sarah qui naît en pleine forme et à terme. Pourtant, à la maternité, Léa ne peut prendre son bébé qu'une petite heure dans ses bras, le temps qu'elle soit transférée en néonatalogie par décision de justice. Léa ne comprend pas les raisons de cette mesure vu le bon état de santé du nouveau-né. Une curatelle éducative sur Sarah est alors instituée très rapidement et, tout comme avec Manon, Léa ne peut jamais être

seule avec sa petite fille nouvellement née : « Ils voulaient être sûrs que je ne leur fasse pas de mal. Je leur disais : oui je peux les battre, mais à coup de cœur, à coup de bisous, à coup de câlins, alors ça c'est sûr ! »

Après cette courte période à la maternité, Léa accepte, afin d'éviter un placement, d'aller avec Sarah dans une structure qui accueille mère-enfant. Même si l'accompagnement y est un peu meilleur, les mamans pouvant dormir avec leur enfant, Léa continue à ressentir une surveillance qui l'empêche d'être à l'aise. En plus, les jours de visite à son aînée placée dans un foyer à 30 km de distance, Léa devait faire le difficile choix de laisser son bébé sur place, n'ayant pas l'autorisation de l'emmener avec elle. Ainsi Manon, alors âgée de deux ans, ne pouvait voir sa petite sœur qu'une fois par mois, lorsque les éducateurs de son foyer se déplaçaient avec elle jusqu'à l'autre foyer.

Léa parle du tiraillement qu'elle vit entre aller voir sa première fille de laquelle elle est séparée et rester avec la seconde dans une institution où elle ne se sent pas en confiance. Selon elle, cette situation est la cause de la dépression dans laquelle elle tombe, la mettant dans des difficultés à s'occuper de sa fille. Le juge décide alors de placer Sarah – qui n'a même pas une année – dans le foyer où est déjà accueillie sa sœur et donc toutes les deux sont éloignées de la maman. Léa a le droit à 3h de visite par semaine, toujours avec la présence d'un éducateur, pour être avec ses deux filles. Dans ces circonstances et malgré tous ses efforts, le lien

mère-enfant est difficile à créer, confie-t-elle. Cette séparation aggrave la dépression de Léa qui sera hospitalisée à plusieurs reprises pendant six ans. Six années de lutte contre la maladie, six années complètement coupée du monde du travail, Léa vivant d'une rente AI à 100%, six années d'un espoir répété de maintenir à tout prix le lien avec ses filles.

Le combat de Léa pour ses filles

Le père de Manon et Sarah, avec qui Léa souhaitait bâtir un foyer, ne s'investit pas dans l'éducation et la présence à ses filles. Il les a toutefois officiellement reconnues et verse à Léa une pension alimentaire. Les filles le connaissent, même si encore aujourd'hui elles ne le voient que très rarement.

Léa contacte un avocat pour la soutenir dans son combat à obtenir plus de droits concernant ses filles. Cet avocat devient également son curateur de gestion et de représentation. Petit à petit, Léa gagne des nouveaux droits de visites, jusqu'à pouvoir accueillir ses filles à la maison tous les week-ends et la moitié des vacances scolaires. Manon et Sarah ont changé de foyer et Léa en apprécie le directeur, pour la vision globale de soutien à la famille qu'il cultive, offrant dans le cadre de l'institution une réelle place aux parents. Cette évolution positive, qui permet à Léa de créer un lien plus fort avec ses filles, l'aide réellement à remonter la pente. En 2015, même si elle connaît encore des moments de fragilité, elle est sortie de sa dépression. Marie, sa maman, a joué un rôle crucial dans cette étape et continue à apporter à Léa un soutien

inconditionnel. Toutes les deux sont très proches et ont créé au fil des années et des épreuves qu'elles ont traversées ensemble « un lien fusionnel », d'après les mots de Léa. Malheureusement, les professionnels qui les entourent mettent du temps à reconnaître la force que représente le soutien inconditionnel de cette maman pour Léa et grand-maman pour les enfants, qui ne peuvent compter sur la présence d'un père. Au contraire, les institutions exprimeront à plusieurs reprises, autant à Marie qu'à Léa, par écrit ou à l'oral, que la présence de la grand-maman dans le ménage est signe de manque d'indépendance et d'autonomie de Léa qui ne saurait s'en sortir seule.

Après sa dépression, Léa reprend espoir d'obtenir un travail digne mais différents obstacles institutionnels se dressent devant elle. Son curateur fait barrage à sa recherche de stage en hôpital avec la raison qu'elle n'est pas en état de tenir à un travail. L'étiquette « AI » lui colle ainsi à la peau et elle dit avoir manqué d'un sérieux accompagnement de la part de cette institution, qui permette de réévaluer régulièrement sa capacité de travail et l'évolution de sa situation. Côté logement, Léa se trouve un petit appartement indépendant, après avoir passé plusieurs années dans un logement associatif accueillant des personnes vivant des difficultés psychiques. Grâce à cela et à l'évolution positive de sa santé mentale, Léa réussit à gagner le droit d'être avec ses filles – qui entrent dans l'adolescence – tous les week-ends ainsi que la totalité des vacances scolaires. Petit à petit, un projet de retour à domicile est même mis en route avec le foyer et le service de la

protection de l'enfant.

Mais avant que le projet de retour ne se concrétise, le foyer de Manon et Sarah change de directeur. Léa a des difficultés à créer une relation de confiance avec ce nouveau responsable : elle ne ressent pas chez lui une logique de soutien global à la famille. Dans la foulée, le curateur éducatif de ses filles change de poste à son tour, laissant une nouvelle personne en charge de leur dossier. Ce changement met le projet de retour des filles à la maison en stand-by, en attendant que le nouveau curateur prenne connaissance de la situation et poursuive le projet.

Au même moment, la pandémie du covid-19 surgit et ralentit encore les choses. Devant appliquer les directives du Gouvernement face à cette crise, le foyer est amené à interdire, pour une durée indéterminée, les rentrées des enfants à la maison ainsi que les visites des parents au foyer. Les éducateurs trouvent compliqué de mettre en place un système d'appels vidéo, aussi ne reste qu'un coup de téléphone par jour comme seul moyen de communication durant cette période. Les conséquences sont graves, Léa est hantée par le sentiment d'abandonner ses enfants. Pour ne pas sombrer dans la dépression, elle marche chaque jour de nombreux kilomètres dans la forêt voisine. « Heureusement que j'ai la foi, ça m'aide » exprimera-t-elle. Elle se lie avec d'autres mamans pour écrire à Madame Simonetta Sommaruga, alors Présidente du pays¹⁰, qui leur adresse très vite une réponse de compréhension et de réconfort : « (...) On ne peut pas classer les peines, mais la souffrance des parents séparés de leurs enfants pour un temps indéterminé est certainement l'une des plus

grandes. (...) » Avec le soutien d'un communiqué de presse lancé par ATD Quart Monde et plus de 20 autres associations dans le pays, ces jeunes parents dénoncent cette pratique en intervenant à la radio et dans les journaux. Grâce à cela, est obtenue du foyer l'instauration plus régulière d'appels vidéo avec les enfants.

La naissance de Yoan

Dans cette période-là, Léa annonce sa joie d'attendre un troisième enfant, 12 ans après sa seconde fille. Maintenant qu'elle est complètement sortie de sa dépression, elle se sent prête à accueillir ce nouvel enfant. Cette grossesse représente un immense bonheur, malheureusement accompagné d'une peur terrible : le nouveau curateur éducatif de Manon et Sarah demande au juge le placement du bébé à la naissance. Ce nouveau curateur n'a rencontré Léa, Manon et Sarah qu'une seule fois. Et cependant, sur la base de sa lecture de documents contenus dans le dossier de famille, écrits jusqu'à 15 ans plus tôt par les professionnels de la protection de l'enfance et d'éducateurs de foyers, le curateur éducatif dresse dans son rapport au juge l'image d'une mère affabulatrice, n'hésitant pas à mentir aux différents intervenants, et négligente : « Il se pourrait également que Mme Sudan, ne sachant pas comment gérer son enfant et les filles, soit totalement dépassée mettant l'enfant dans une situation de grand danger. (...) ».

Alors qu'elle est enceinte de 7 mois, Léa doit se présenter devant le juge de paix pour lui demander de lui laisser sa chance de garder son enfant. Lors de l'audience, le juge lui donne la parole

en premier, l'invitant à se positionner sur le rapport du curateur éducatif. Léa s'est préparée toute la nuit à dire avec force son évolution depuis la naissance de ses filles. « En 15 ans, j'ai pris en maturité. Je connais mes capacités et je reconnais que j'ai mes limites et mes lacunes et là où j'en ai, je n'hésite pas à demander de l'aide.» Léa exprime ainsi tout ce qu'elle est prête à mettre en place pour accueillir son bébé à la maison. Malgré les propos extrêmement négatifs du curateur qui réitère ses inquiétudes, le juge entend Léa et, en accordant une grande importance au « lien mère-enfant qui doit se faire dès la naissance », il lui laisse la garde de son enfant. Cette décision est assortie d'une condition : le suivi quotidien de puéricultrices à domicile. Léa sort du tribunal les larmes aux yeux : « Le juge va me laisser mon enfant à la maternité et à la maison ! »

Le curateur reste malgré tout convaincu du manque de capacités de Léa à s'occuper de ses enfants. Malgré la décision du juge, il continue à exercer une pression et un contrôle sur la famille. A plusieurs reprises et encore quelques jours avant l'accouchement, il redit à Léa qu'une place en foyer est réservée pour son bébé « au cas où ».

Début 2021, Léa accouche d'un petit garçon, Yoan. Elle a le bonheur de garder pour la première fois son nouveau-né auprès d'elle à la maternité et de rentrer avec à la maison, sans surveillance constante. Elle exprime que le fait que le juge lui ait accordé sa confiance lui a donné confiance en elle en tant que

maman. Léa a vite un très bon lien avec les puéricultrices, les considérant comme un soutien précieux. D'ailleurs celles-ci, constatant que tout se passe bien, font après quelques semaines la demande au juge d'espacer leurs visites au domicile. Aussi elles n'ont pas manqué de faire de très bons retours à Léa ainsi qu'au curateur éducatif.

Le combat de Léa pour être reconnue actrice dans ses relations avec les institutions

Malgré cela, le curateur éducatif réussit à obtenir du juge un mandat sur Yoan peu après sa naissance et justifie cette curatelle par les « carences éducatives » de Léa prouvées par le placement antérieur de ses filles. La menace du foyer reste donc forte – d'ailleurs toujours exprimée par le curateur – et empêche Léa de vivre son rôle de maman avec sérénité. La peur permanente de faire le moindre faux pas l'envahit : « J'ai une pression d'enfer et ça me tue, c'est l'horreur. » Et Léa ne peut pas compter sur le père de son fils.e

Mais Léa tient le coup et continue à se battre pour ses filles aussi. L'annonce de sa grossesse a mis un frein net au projet de retour à domicile de Manon et Sarah. Leur curateur éducatif, les éducateurs et le directeur du foyer estiment qu'il est inenvisageable d'y penser pour le moment, préoccupés par la capacité de Léa à s'occuper à la fois d'un bébé et de deux adolescentes. Demandant une aide éducative en milieu ouvert (AEMO)¹¹ pour accueillir ses filles à la maison, Léa écrit aussi à plusieurs reprises au juge, exprimant son

droit à vivre en famille. Elle exprime sa souffrance dans l'une de ses lettres : « Chaque jour séparée de mes filles est un jour manqué pour renforcer nos liens. » Mais sa parole ne fait pas le poids face à celle des professionnels pour espérer un assouplissement des mesures prononcées à l'égard de la famille.

Connaissant le pouvoir qu'ont les éducateurs du foyer sur sa situation, Léa tente de soigner au mieux ses relations avec eux. Elle s'y emploie aussi pour le bien de ses filles, pour que ces difficultés n'entament pas leur épanouissement. Mais dans ce contexte, ce n'est pas toujours facile, son rôle de mère est fragilisé. « Quand il y a des réseaux¹², au lieu d'entendre que du négatif sur mes filles, je leur ai demandé des choses positives et alors là ils m'ont répondu : "ça ne sert à rien de parler du positif, on le connaît déjà, c'est mieux de parler de ce qui ne va pas". Si tu entends que ce qui ne va pas, on va se sentir nul, incapable. Le positif nous donne envie d'avancer. » Pour Léa, le fait de se retrouver souvent seule face aux professionnels lors des réunions de réseaux ne facilite pas les choses. En effet, le droit à l'accompagnement par une personne de confiance n'est pas reconnu en Suisse, ce qui laisse au bon vouloir des professionnels le soin de le permettre ou non. Pourtant, pour Léa, comme pour beaucoup d'autres parents, la présence d'une personne de confiance est indispensable pour gagner en assurance face aux professionnels, pour que ces derniers sentent qu'ils sont entourés.

Pour Léa, il est important de pouvoir compter sur des témoins de

ses relations avec les professionnels, notamment quand un grave événement vient ébranler cette relation déjà fragile entre elle et les professionnels du foyer. Le 1er septembre 2022, Manon, sa fille aînée de 16 ans, se retrouve punie et doit passer une nuit à dormir à même le sommier. Des marques sur les côtes de sa fille rentrant en pleurs à la maison alertent Léa. N'ayant pas rangé et nettoyé sa chambre après plusieurs rappels des éducateurs, ceux-ci ont décidé de lui retirer son matelas jusqu'à exécution de la demande. Après avoir entendu au téléphone les éducateurs lui répondre qu'il s'agissait là d'une « mesure éducative », Léa écrit sans attendre au juge pour que cet événement grave – considéré comme de la maltraitance institutionnelle¹³ – ne reste pas entre quatre murs. A la réception de la lettre en copie, le directeur du foyer organise une rencontre pour éclairer la situation. Lors de celle-ci, Léa exige que sa fille reçoive des excuses de la part des éducateurs. Même si l'adolescente y a trouvé un certain apaisement, son mal-être au foyer s'est d'autant plus renforcé. Mais cela a pour le moins permis à Léa de rééquilibrer un peu les pouvoirs entre les professionnels et elle, affirmant sa détermination à ne pas laisser passer de tels actes.

A la fin de l'été 2021, Léa a une nouvelle curatrice de gestion et de représentation. En effet son ancien curateur a été relevé de ses fonctions avec effet immédiat. Grâce à un suivi de proximité dont Léa bénéficie par une structure pour jeunes adultes en difficulté, une alerte a été envoyée au juge, mettant en lumière les nombreux manquements, surtout sur le plan financier, dont est responsable cet ancien curateur. Cette mauvaise gestion de la rente AI de Léa

lui a causé des préjudices considérables dont celui de se retrouver avec une très haute augmentation de ses dettes. Pour garantir la sauvegarde des intérêts de Léa, le juge nomme cette fois-ci une curatrice professionnelle qui reprend avec beaucoup de soin et de transparence la gestion du patrimoine et de l'administratif de Léa, avec l'objectif qu'elle redevienne petit à petit autonome financièrement et administrativement. « C'est une victoire pour moi de réussir petit à petit à lever ma curatelle, d'en sortir, de prouver que je peux me gérer moi-même, sans avoir quelqu'un qui me suit ».

Fin de l'été 2022, Léa reçoit un courrier qu'elle n'attendait pas : le propriétaire de son appartement met fin sans motif à son bail. Elle a trois mois pour trouver un autre logement. Cela fait déjà plusieurs mois qu'elle cherche un nouvel appartement plus grand pour augmenter ses chances d'accueillir ses filles à la maison mais son dossier n'est pas solvable alors beaucoup de portes se ferment. Elle trouve deux garants pour accompagner son dossier mais malgré cela, Léa essuie des refus. Peu après, elle reçoit une lettre du juge qui la convoque à une audience « pour faire le point sur sa situation de logement et avec ses trois enfants ». Sans plus de précisions, Léa ne connaît pas la nature de cette audience. Elle découvre aussi sur cette lettre que son juge a changé : celui qui l'avait entendue pour la garde de Yoan a laissé sa place à une nouvelle personne. La pression s'intensifie : Léa a peur de ne pas trouver de logement à temps et qu'on lui retire la garde de Yoan pour ces motifs. Finalement, après beaucoup d'insistance, l'appui de sa curatrice et une lettre recommandée de soutien signée par

ATD Quart Monde, Léa obtient un appartement de 4, 5 pièces disponible dès le jour de l'audience. Quel soulagement !

Une audience en justice décisive

Avec la sécurité du logement, Léa peut se présenter à l'audience avec un poids en moins. Elle avait fait la demande d'y être accompagnée d'une personne de confiance, ce que le juge a accepté, tout en précisant que cette personne ne pourra pas intervenir lors de l'audience. Le juge commence l'audience en exprimant qu'il tenait à la rencontrer pour la connaître et ne pas se contenter de ce qu'il lit dans les dossiers. Il lui donne donc la parole en premier et elle a l'occasion de le rassurer quant à son logement et de lui dire son évolution depuis le placement de ses deux filles il y a maintenant 16 ans. Avec détermination, elle exprime sa volonté de récupérer ses filles à la maison petit à petit, avec le soutien d'une AEMO. Le curateur des enfants en vient à relever que sa collaboration avec Mme Sudan est meilleure, tout comme celle avec les éducateurs du foyer. Le juge relève de manière positive le fait que Mme Sudan ait demandé à être accompagnée d'une personne de confiance : cela montre selon lui qu'elle a des ressources et qu'elle sait demander du soutien quand elle en a besoin. Ce juge exprimera lors d'un autre dialogue combien la demande de Mme Sudan d'être accompagnée a fait avancer sa pratique, que depuis lors il mentionne dans chacun de ses courriers aux parents la possibilité qu'ils se fassent accompagner par une personne de confiance. «Avant l'audience, le juge m'a envoyé les rapports du foyer sur mes filles, c'est

important, ça aide à préparer ce qu'on veut dire. Et si le juge nous donne la parole en premier comme il l'a fait, on n'a pas ce poids d'entendre d'entrée de jeu tout le négatif sur nous ou nos enfants. Tu peux dire ce que toi tu as préparé. »

Léa est ressortie soulagée de cette audience, de ne plus ressentir la menace du placement de son fils et de sentir des perspectives sur le retour de ses filles à la maison. Même si elle sait que tout n'est pas encore gagné et que le combat continue, ce jour-là, elle a été reconnue comme une partenaire par le juge et le curateur des enfants et ça, c'est une victoire. La confiance de Léa dans des structures de soutien et d'accueil grandit comme avec celle de la crèche où Yoan va deux fois par semaine. Là, elle sait se battre pour exiger qu'elle soit informée en premier, et non le Service de l'Enfance, des difficultés que peut rencontrer son fils. Aussi, Léa accepte le soutien du service éducatif itinérant qui vient deux heures par semaine à domicile pour soutenir Yoan. « En 3 mois, il a fait plus de progrès qu'en un an ! Il sait plein de nouveaux mots ! Ce service, c'est un réel soutien et non un contrôle. La personne qui vient à domicile ne me juge pas, ce n'est que des conseils et non des jugements. Elle n'a pas de pouvoir sur moi. »

D'un combat individuel à un combat collectif.

Son combat pour être reconnue actrice dans ses relations avec les institutions, Léa le partage avec d'autres personnes. Elle participe aux Universités populaires Quart Monde « C'est un lieu où on peut s'exprimer librement, écouter d'autres qui ont les mêmes

expériences, voir qu'on n'est pas seul et surtout se former à dire les choses à plusieurs, se renforcer ». Aussi, avec son savoir d'expérience de la pauvreté, elle est co-chercheuse du projet Pauvreté-Identité-Société¹⁴, ensemble avec d'autres co-chercheurs du monde professionnel ou académique. Elle y exprime un point important retenu par l'ensemble des co-chercheurs: les personnes en situation de pauvreté n'osent pas demander leurs droits, notamment à cause des enjeux de pouvoir : « On a le droit de voir nos enfants, de demander à les voir plus souvent. Mais on dit "j'aimerais les voir plus souvent", parce que justement, le service de la jeunesse et le directeur de foyer sont un étage au-dessus de nous, et que si on dit "j'ai le droit de les voir plus souvent", on a peur de se faire un peu plus enfoncer en fait ». Ainsi, par de tels dialogues et recherches, Léa est fière de contribuer à une meilleure connaissance de la pauvreté en Suisse et à la mise en lumière de dysfonctionnements institutionnels qui font encore violence aujourd'hui aux personnes vivant la pauvreté et qui activent des formes de résistance de leur part. Lors du Colloque de présentation du Rapport final de cette recherche, le 9 mai 2023 à Berne, Léa fait partie de la délégation qui rencontre personnellement la Conseillère fédérale, Ministre de la Justice, qui leur exprime¹⁵ : « *Votre engagement, votre réflexion, votre travail méritent et reçoivent notre reconnaissance (...) Nous sommes enrichis de nouvelles connaissances, de nouveaux questionnements, de nouvelles énergies pour faire confiance à la participation citoyenne, pour apporter une contribution afin que la pauvreté ne soit plus une boucle sans fin.* »

Depuis plus de deux ans, Léa fait également partie d'un groupe de jeunes parents de Suisse romande qui se soutiennent dans leur combat commun pour être entendus et reconnus dans leur droit à vivre avec leurs enfants une vie de famille digne et respectée. Ce groupe participe à la recherche internationale « Chantier Familles »¹⁶ qui leur permet de se reconnaître d'un combat plus large, ailleurs dans le monde, et de chercher avec d'autres les changements nécessaires pour offrir un meilleur avenir aux enfants et à leur famille.

Le fait de se sentir ainsi liée à des personnes qui vivent une réalité similaire et à d'autres qui ne la vivent pas mais qui croient en leur combat commun donne beaucoup de force à Léa pour se battre. Aujourd'hui c'est une femme qui a pris de l'assurance, s'est redressée et s'exprime fièrement. « Je ne suis plus la même personne. Avant je m'écrasais, maintenant j'ose dire quand ça ne va pas. Je suis devenue, entre guillemets, comme n'importe quel parent. ». Léa a pu concrétiser ses espoirs de vivre en famille aussi par des séjours de vacances familiales dans des lieux où elle a pu connaître le non-jugement et retrouver confiance en elle-même en tant que maman. D'autres espaces sociaux lui apportent un bol d'air où elle peut partager sa passion pour le hockey sur glace, pour le jeu de pétanque ou pour le chant choral. Elle cherche à se lier à d'autres parents dans sa ville pour parler du harcèlement des enfants à l'école. Léa lit aussi et aime s'instruire, habitée par un besoin fort de toujours apprendre.

Son père, Frédéric, a aussi trouvé dans le Mouvement ATD Quart Monde un espace d'expression, d'écoute et de partage de son savoir, notamment avec des jeunes dans le cadre de journées de formation à l'engagement. Mais il continue à s'interroger par rapport à une pauvreté qui se répète de génération en génération : « Moi j'ai été placé, ma fille a été placée, mes petites filles sont placées... Purée, ça va s'arrêter quand alors? Ça se répète, pourquoi? Parce qu'on est des personnes désœuvrées, parce qu'on n'a pas d'argent, parce qu'on est au social, on est tout de suite jugés.». C'est pourquoi Frédéric met beaucoup d'espoir en sa fille Léa pour qu'elle puisse « casser ce ruban » avec ses enfants et, dit-il, « qu'ils n'aient pas à subir toutes les injustices que moi j'ai subies.»



Manon

A ce sujet, Léa s'inquiète du fait que sa fille aînée soit actuellement empêchée dans ses rêves, comme elle-même l'a été dans sa jeunesse. En effet, après des démarches entreprises par l'école et le curateur éducatif, Manon est entrée à la fin de sa scolarité dans un centre de formation professionnelle spécialisée pour les jeunes ayant droit à l'Assurance Invalidité. Ce centre offre à ces jeunes un accompagnement qui devrait leur permettre de travailler ensuite dans l'économie libre. Même si cette démarche a été faite par les professionnels dans l'intention d'offrir de meilleures chances d'avenir à Manon, néanmoins une chose est sûre : cette orientation la limitera dans ses ambitions et ses choix. En effet, la déception était grande quand elle a appris par l'AI que l'institution dans

laquelle elle allait ne lui offrait pas la possibilité de faire un apprentissage d'ASE (assistante socio-éducative), le métier qu'elle rêve de faire.

Un pont vers la liberté

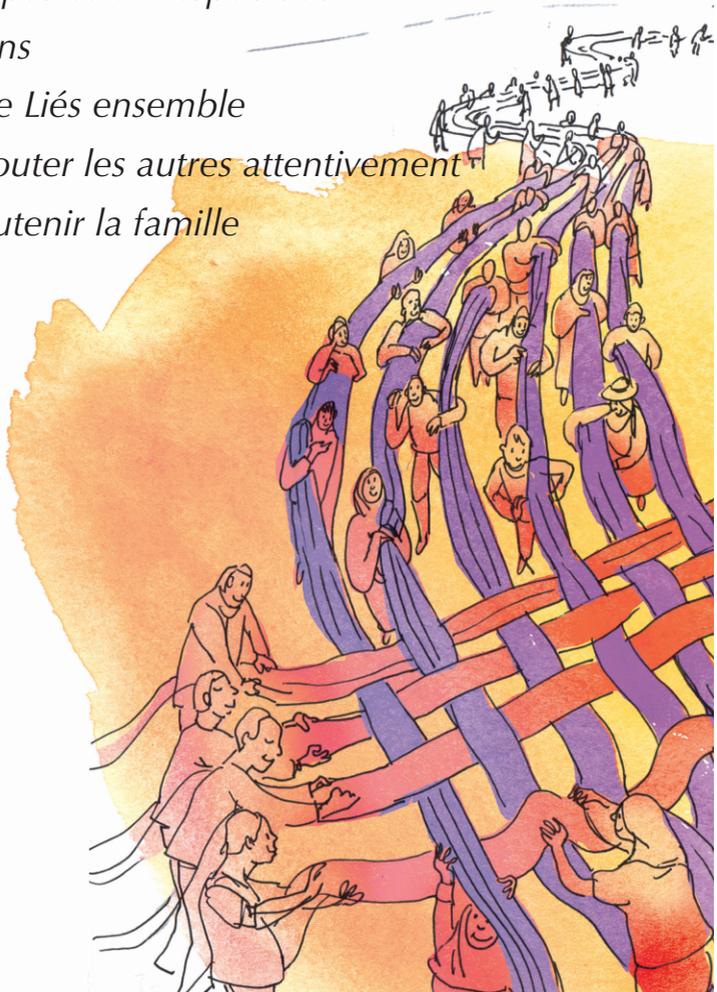
Malgré les obstacles, Léa veut tout faire pour offrir le meilleur à ses enfants. Lors d'une rencontre avec d'autres parents, elle choisit pour cela l'image d'un long pont qui continue vers l'horizon : « Étant actuellement dans la pauvreté, je fais tout pour m'en sortir, c'est un pont vers la liberté. Je ne veux pas que mes enfants subissent ce que j'ai vécu. Ce pont vers la liberté me parle car je suis en train de prendre ce chemin. Je ne suis qu'au début de ce pont mais un pas après l'autre j'arriverai à la liberté. »

Les liens familiaux traversent cette recherche de liberté : ils peuvent aider à l'atteindre quand ils sont renforcés et au contraire l'en éloigner quand ils sont fragilisés. Manon, l'aînée qui a aujourd'hui 16 ans, a rejoint d'autres jeunes qui aspirent à un monde sans discrimination et plus libre. Elle exprime ce qui, pour elle, est une famille, en prenant le mot lettre par lettre et en précisant que « le foyer c'est pas une famille » : « F comme *Fort ensemble*. A comme *Agir ensemble*. M comme *Maman*. I comme *ne pas être Irrespectueux*. L comme *Liens*. L'autre L c'est *être Liés ensemble*. E comme *Écouter les autres attentivement*. Et le S – si on met le mot au pluriel parce qu'il y a plusieurs familles – comme *Soutenir la famille*. »



FAMILLES

- F** *Fort ensemble*
- A** *Agir ensemble*
- M** *Maman*
- I** *ne pas être Irrespectueux*
- L** *Liens*
- L** *être Liés ensemble*
- E** *Ecouter les autres attentivement*
- S** *Soutenir la famille*



Notes

¹ Discours de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga (DFJP, 11/04/2013) : <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/aktuell/reden/reden.msg-id-91125.html>

² Rapport de recherche « Rappports entre institutions, société et personnes vivant dans la pauvreté en Suisse : une expérience de violence qui continue » (ATD Quart Monde, 2023)

³ Charte du Croisement des Savoirs : <https://www.atd-quartmonde.fr/nos-actions/action-pour-lacces-a-la-parole/le-croisement-des-savoirs-et-des-pratiques-3/>

⁴ Loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extra-familiaux antérieurs à 1981 (LMCFA), 30 septembre 2016 (RS 211.223.13)

⁵ Une curatelle est une mesure qui vise à sauvegarder les intérêts notamment financiers d'un adulte. Il y a plusieurs types de curatelles qui mandatent le curateur/la curatrice pour accomplir plus ou moins de tâches pour le compte de la personne sous curatelle, en fonction de ses besoins. Une curatelle peut être demandée volontairement ou imposée par l'État.

⁶ L'Assurance-Invalidité (AI) est une assurance sociale suisse qui soutient financièrement les personnes durablement empêchées de travailler par des problèmes de santé.

⁷ L'assurance-Invalidité (AI) a aussi vocation à soutenir des jeunes par des formations spécialisées dans le but de les accompagner dans le passage à la vie active et ainsi éviter qu'une rente AI ne leur soit versée.

⁸ En tant qu'autorité de protection de l'adulte et de l'enfant, la justice de paix traite et suit l'ensemble des mesures de protection prévues par le Code civil à l'égard de personnes majeurs ou mineures. Elle nomme et surveille les curateurs qui peuvent être des professionnels du service étatique des curatelles ou alors des particuliers s'ils remplissent les conditions requises par la loi.

⁹ Une curatelle éducative est une mesure imposée par le/la juge aux parents dont les enfants ont un risque de voir leur développement entravé. La personne qui exerce cette responsabilité – le curateur ou la curatrice des enfants – est (dans ce canton) l'intervenant à la protection de l'enfant qui est en charge du dossier de la famille concernée. C'est lui ou elle qui a le pouvoir de demander au juge que d'autres mesures soient prononcées s'il estime que le développement de l'enfant est menacé, mesures qui peuvent aller jusqu'au placement de ce dernier dans un foyer extra-familial ou dans une famille d'accueil.

¹⁰ Simonetta Sommaruga est la même conseillère fédérale qui avait exprimé au nom de la Suisse en 2013 – alors qu'elle était en charge du Département fédéral de justice police – la demande de pardon pour les victimes des mesures coercitives à des fins d'assistance.

¹¹ L'aide éducative en milieu ouvert (AEMO) est une mesure d'accompagnement aux parents pour l'éducation de leurs enfants qui est dispensée par des professionnels au domicile de la famille.

¹² Rencontres plus ou moins régulières réunissant la personne concernée et les professionnels qui gravitent autour d'elle.

¹³ Rapport final du projet de recherche « Pauvreté - Identité – Société » 2019-2023 intitulé « Rapports entre institutions, société et personnes vivant dans la pauvreté en Suisse: une expérience de violence qui continue ». Ce que révèle le Croisement des savoirs entre des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, des professionnels et des scientifiques. <https://atd.ch/nos-actions/projet-pauvrete-identite-societe/rapport-de-recherche-projet-pauvrete-identite-societe/>

¹⁴ Rapport de recherche « Rapports entre institutions, société et personnes vivant dans la pauvreté en Suisse : une expérience de violence qui continue » (ATD Quart Monde, 2023)

¹⁵ Discours de la Conseillère fédérale Elisabeth Baume Schneider, Cheffe du Département de justice et police, lors du Colloque convoqué par ATD Quart Monde le 9 mai 2023 à Berne sous le titre : « La pauvreté – une boucle sans fin : quelle responsabilité pour notre société ? » <https://atd.ch/nos-actions/projet-pauvrete-identite-societe/colloque-la-pauvrete-une-boucle-sans-fin-quelle-responsabilite-pour-notre-societe/>

¹⁶ "Chantier familles": "Bâtir un avenir sans pauvreté pour les enfants: parents et société ensemble", recherche participative menée par ATD Quart monde international de 2019 à 2023, avec des parents en situation de pauvreté et des universitaires, déroulée en Europe dans 7 pays, France, Espagne, Royaume Uni, Pays Bas, Belgique, Pologne et Suisse. <http://atdfw.org/ChantierFamilles>



**Mouvement International ATD Quart Monde
mai 2024- 95480 Pierrelaye ©**